

Affaire Serge Maurice Mabiála

Des procédés frauduleux mis à nu

ESSONE-NDONG

Libreville/Gabon

A l'aide des quittances parallèles fabriquées par ses soins, l'ancien ministre serait parvenu à détourner des amendes liées aux redressements fiscaux des entreprises.

EN attendant d'autres développements inéluctables de cette affaire, l'ancien ministre Serge Maurice Mabiála, qui devait comparaître hier au tribunal pour être à nouveau entendu

par les magistrats, ne l'a finalement pas été. L'ancien membre du gouvernement avait été interpellé à la suite de la saisine de Mme le procureur de la République, par la direction générale des Impôts ayant constaté de graves indécadences dans ces livres. C'est ainsi qu'une enquête avait été diligentée à l'initiative du parquet, qui a instruit la direction générale des Recherches (DGR) de procéder à l'interpellation de Serge Maurice Mabiála sur qui, selon

la plainte des Impôts, pèseraient de forts soupçons de détournement d'argent au détriment de l'Etat. Les premières investigations menées en rapport avec ce dossier révèlent que les sommes distraites par l'ancien ministre et, par ailleurs, membre du bureau politique du PDG, se chiffrent à plusieurs milliards de francs. Les enquêteurs ont, dans la foulée de leur travail, réussi à mettre à découvert le mécanisme de détournement mis en place par ce dernier.

Ce procédé, selon ces investigations, voit le jour à l'époque où de nombreuses sociétés étaient soumises à de drastiques redressements fiscaux de la part de la direction des Grandes entreprises (DGE). Dans ce cadre, de lourdes amendes étaient infligées à nombre de ces sociétés, qui devaient s'acquitter de leurs pénalités auprès de la DGE. Aussi, les entreprises libellaient-elles les chèques à l'ordre du receveur des impôts, seul habilité à recevoir ces

créances de l'Etat. Mais, « contre toute attente et au summum de l'absurdité qui caractérise certains fonctionnaires en charge des régies financières, ces chèques étaient reçus par M. Mabiála, lequel délivrait à cet effet des quittances, non pas de l'administration, mais celles fabriquées de sa main... », souligne une source du parquet. A mi-chemin de cette enquête, les agents et autres magistrats impliqués dans ce dossier affirment disposer déjà d'une mine d'informa-

tions, par lesquelles M. Mabiála reconnaît le caractère effectif de ces détournements. Le prévenu ajoute, sans doute à son corps défendant, qu'il agissait sur instruction de son chef de l'époque, dont le nom n'a pas encore été cité. Il faut se féliciter de ce que le parquet, qui est engagé dans la traque des criminels économiques, soit vraiment à pied d'œuvre pour démanteler ce réseau, traduisant ainsi dans les faits la politique de la bonne gouvernance dont le pays a besoin.

Viol sur mineure à Franceville

Lendjonguo Abila soupçonné d'abus sur une mineure déséquilibrée

N.O.

Franceville/Gabon

UNE mineure de 11 ans, R., souffrant de troubles du comportement et, donc, considérée comme une personne particulièrement vulnérable, vient d'être victime d'abus sexuel de la part d'Andréa Joan Lendjonguo Abila, Gabonais âgé de 28 ans. Déféré devant le parquet de Franceville, le vendredi 19 septembre 2015, le présumé violeur médite actuellement sur son sort à la maison d'arrêt de

cette localité. Selon le rapport d'enquête, Lendjonguo est parfaitement connu de la victime, car étant son parent. Ainsi, le jeudi 10 septembre dernier, jour des faits, l'intéressé est envoyé chez le boutiquier du coin, par la mère de la gamine afin de lui payer le soda. Mais plutôt que de se rendre chez l'épicier, il se saisit de la petite fille et l'amène à son domicile, situé non loin de la structure commerciale. La mère de l'enfant, inquiète de l'absence prolongée de sa fille, décide de suivre les traces de Lendjonguo, quelque



Photo : Nadège O.

Joan Lendjonguo Abila séjourne actuellement à la maison d'arrêt de Franceville, en attendant son procès.

temps après. « Je suis directement allée chez Andréa Joan. J'ai trouvé sa nièce dans la salle de séjour, elle me faisait savoir qu'il est avec une fille dans sa chambre. Mais ayant entendu ma voix, le bon monsieur est (...) sorti avec mon enfant sous le bras... (...) », relatera la dame lors de l'audition, dans les locaux de l'antenne de la Police d'investigations ju-

diciaires (PJ). Dans un premier temps, Lendjonguo Abila nie les faits, profitant en outre du fait que la jeune fille, devant les agents de police, est demeurée muette comme une carpe. C'est au prix de moult péripéties, qu'il finira par cracher le morceau. C'est seulement une semaine après les faits, sem-

ble-t-il, que la malheureuse se serait manifestée en pointant un doigt accusateur sur son présumé bourreau. Elle aurait par ailleurs montré d'étonnants signes de frayeur vis-à-vis du médecin chargé de l'examiner. Andréa Joan devrait répondre dans un proche avenir des chefs d'accusation allant de la séquestration au viol sur mineure.

Vol aggravé et outrage à agent à Siat-Mitzic

La bande à Elvis Mengue m'Assoumou sous l'éteignoir

LBON

Libreville/Gabon

L'AFFAIRE fait encore grand bruit au village 3 de Siat Mitzic, où un simple vol d'un vélo a entraîné l'incarcération de six personnes à la maison d'arrêt d'Oyem. Les faits remontent au 29 août dernier, avec la disparition, assez surprenante, de de la bicyclette appartenant à Yacouba Dabre, un ressortissant burkinabè. Malgré d'intenses recherches opérées dans le périmètre immédiat, l'engin n'est pas retrouvé, jusqu'au 7 septembre. Ce jour-là, alors qu'il se trouve dans un salon de coiffure, Yacouba Diabre est surpris de voir un jeune homme pédalant un vélo, qu'il identifie rapidement comme étant le sien. Il interroge le gamin, et s'entend répondre par

celui-ci que le deux roues appartient à l'ami de son aîné. Pour en avoir le cœur net, Yacouba, usant de beaucoup de tact, demande à son interlocuteur de le conduire chez lui. Ce que l'enfant accepte volontiers. Curieusement, au bout du chemin, le petit garçon rechigne à lui montrer la maison. La chaude discussion qui s'en suit finit par attirer l'attention de son frère aîné, Elvis Mengue m'Assoume, 25 ans, et son ami, Michael Kouami, 29 ans, tous Gabonais, donnés comme les voleurs du fameux vélo. Les deux compères ne se font pas prier et livrent une bagarre contre Yacouba Diabre. Dans les minutes qui suivent, le chef du village est informé de l'incident, et saisit aussitôt la brigade de gendarmerie de Siat. Un agent est dépêché sur les lieux. Malheureusement, le pandore est

confronté à une forte résistance de la part des deux jeunes gens, qui refusent de se rendre au poste. Il est même molesté par les intéressés, rejoints par leurs parents. Le commandant de brigade en personne est mis à contribution. Il a fallu sa descente sur le terrain pour mettre un terme à cet acte d'insubordination. Les personnes arrêtées ont été présentées le 9 septembre devant le parquet d'Oyem, puis placées sous mandats de dépôt. Ainsi, Elvis Mengue m'Assoumou et Michael Kouami sont poursuivis pour vol aggravé. Quant à Cedric Mezui Mintogo, 25 ans, Rodney Nnang Mendome, 26 ans, Andre Mendome, 22 ans et Nkizogo Mintogo, 47 ans, tous Gabonais, ils devront répondre du chef d'inculpation d'outrage à agent dans l'exercice de sa fonction.

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
CABINET DU MINISTRE
UNITE DE COORDINATION DE L'ETUDE ET DES TRAVAUX
N° 1049 / MITPAT / CAB-M/UCET/DTA

COMMUNIQUE

Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures, des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire, informe les usagers que dans le cadre des travaux d'urgence « traitement des inondations du quartier de la Sablière » l'entreprise SOBEA procédera aux travaux de la traversée de chaussée à partir du **Lundi 28 Septembre 2015** sur la voie partant du carrefour de la Résidence Présidentielle à l'ancien siège de la Cour Constitutionnelle notamment au niveau de la Garde Républicaine.

Ces travaux qui prendront fin le **Samedi 31 Octobre 2015** entraineront la fermeture momentanée de ce tronçon de route et donc des perturbations de la circulation.

D'ores et déjà, le **Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures, des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire** présente ses sincères excuses pour tous les éventuels désagréments qui seront causés.

22 SEP. 2015
P. le Ministre d'Etat
P.O le Secrétaire Général
Jean Philippe NDONG BIYOGHO